

L'ÉCHO

« EN UN CLIN D'ŒIL »

N° 44

Novembre 2019



PROGRAMME DEPAR

(Diagnostic Energétique Pour Accompagner la Rénovation)

Depuis 2017, le Parc naturel régional du Gâtinais français et le groupe La Poste, avait signé une convention de partenariat pour mettre en œuvre des projets partagés. En 2019, ils ont signé une nouvelle convention et se sont engagés dans une démarche de rénovation énergétique et de diminution des consommations d'énergies des particuliers. Celle-ci vise à faire réaliser par des **postiers diagnostiqueurs**, jusqu'à 200 diagnostics énergétiques d'ici le 31 décembre 2020.

Dans cette optique, la Poste vous propose un diagnostic gratuit de votre logement si vous remplissez les conditions suivantes :

- ❖ - Etre propriétaire occupant,
- ❖ - d'une maison individuelle qui a plus de 15 ans,
- ❖ - Le revenu fiscal de référence de votre foyer ne dépasse pas le plafond suivant :

Nombre de personnes du ménage	Plafonds de ressources applicables en Ile-de-France
1	24 918 €
2	36 572 €
3	43 924 €
4	51 289 €
5	58 674 €
Par personne supplémentaire	+7 377 €

Pour plus d'informations et prendre rendez-vous, vous pouvez contacter dès aujourd'hui La Poste au 02.49.09.77.15 choix 2 « Client ».

Véhicules abandonnés



Certains véhicules sont en stationnement sur notre commune depuis une durée excessive ; ils sont manifestement abandonnés et, de fait, leur stationnement devient gênant.

Après une période de recherches infructueuses pour retrouver les propriétaires, nous avons résolu de les faire enlever.

Néanmoins les dossiers pour enlèvement ne peuvent être montés que sur la base d'une enquête officielle diligentée par la brigade de gendarmerie de Ballancourt. Pour l'un des véhicules il a fallu faire appel à la collaboration de la Police Nationale, notamment celle d'Orléans.

Pour une autre voiture, la carte grise indique qu'elle est la propriété d'un garage de Nancy. Il s'avère selon l'enquête de la gendarmerie que ledit garage n'existe pas !

Il faut noter que cette problématique de voitures abandonnées devient grandissante sur les parkings des grandes surfaces ou dans les petites communes. Aussi, la commune de Chevannes touchée par ce phénomène se voit obligée d'attendre les résultats des enquêtes pour engager les procédures légales et ensuite établir les dossiers de réquisition pour enlèvement.

(Nota : il faut conduire une procédure par véhicule).

Précisons que contrairement aux rumeurs malveillantes et infondées consistant à critiquer l'inaction de la commune, celle-ci poursuit son action et engagera les frais de mise en fourrière. Elle devrait ensuite être remboursée par le Trésor Public après le délai légal des différents services de l'Etat.

Nous confirmons que Monsieur le Maire a remis à la brigade de Gendarmerie de Ballancourt les réquisitions signées pour procéder à l'enlèvement de ces véhicules.